

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 05 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membre suppléant** Chantal MENIGOT.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 26 mars	Le 26 mars	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Pierre VALLAT est désigné.

2018-03-04C Budget Assainissement Collectif – Affectation du résultat de l'exercice 2017 *Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER*

Vu le compte administratif 2017 et notamment l'état II-A1,

Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 du Budget annexe Assainissement d'un montant de 743 212 € (sept cent quarante-trois mille deux cent douze euros) ;

Vu le solde d'investissement de l'exercice 2017 du Budget annexe assainissement d'un montant de 112 781,09 € (cent douze mille sept cent quatre-vingt-un euros et neuf centimes);

Vu les restes à réaliser 2017 en dépenses d'investissement d'un montant de 831 477,75 € (huit cent trente et un mille quatre cent soixante-dix-sept euros et soixante-quinze centimes);

Vu les restes à réaliser 2017 en recettes d'investissement d'un montant de 630 763,00 € (six cent trente mille sept cent soixante-trois euros) ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'affecter en réserve au compte 1068 de budget annexe assainissement la somme de 87 933,66 € (quatre-vingt-sept mille neuf cent trente-trois euros et soixante-six centimes),
- de reporter au compte 002 du budget annexe assainissement la somme de 655 278,34 € (six cent cinquante-cinq mille deux cent soixante-dix-huit euros et trente-quatre centimes).

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Et publication ou notification le

12 AVR. 2018

Le Président,

